



Club Nautique de Golfe-Juan



Championnat de Ligue 12 Voile Côte d'Azur des quillards de sport

Dates complètes : 10, 11 et 12 Février 2007

Organisateur : Club Nautique de Golfe-Juan

Lieu : Baie de Golfe-Juan

Président du Comité de Course : John Coveney, Licence N° 0926551H

Président du Jury : Bruno Célérier, Licence N° 0010770U

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.Voile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2005-2008*,
- les prescriptions de la *Fédération Française de Voile*,
- les règles des classes concernées,
- l'Avis de Course,
- les présentes *Instructions de Course* et leurs annexes.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :
Signaux de course, 28.1, 32, 35, préambule du chapitre 4, 44.1, 44.2, 60.1 (a), 63.1, 66, A4.

1.3 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gérés par chaque bateau participant de manière à ne pas tomber à l'eau, ils ne pourront pas être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

CNGJ - Vieux Port - 06220 GOLFE JUAN

Tel (33)(0)4 93 63 83 14 - Fax (33)(0)4 93 63 91 44

Email : info@cngj.fr Internet : <http://www.cngj.fr>



Club Nautique de Golfe-Juan



2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur la baie vitrée de la salle de réception, face à la capitainerie du Vieux Port de Golfe-Juan.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du club-house du CNGJ au bout de la digue du Vieux Port.
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
- 4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :
Samedi 10 février : une ou plusieurs courses.
Dimanche 11 Février : une ou plusieurs courses.
Lundi 12 février : une ou plusieurs courses.
- 5.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour :
Samedi 10 février : 13h00.
Dimanche 11 Février : 11h00
Lundi 12 février : 11h00
Les heures signifient « à disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée ».
- 5.3. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore pendant quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Flamme 1 : Dragon
Flamme 2 : Tempest
Flamme 3 : Vent d'Ouest

7 ZONES DE COURSE

La zone de courses est la Baie de Golfe-Juan

CNGJ - Vieux Port - 06220 GOLFE JUAN
Tel (33)(0)4 93 63 83 14 - Fax (33)(0)4 93 63 91 44
Email : info@cngj.fr Internet : <http://www.cngj.fr>



Club Nautique de Golfe-Juan



8 LES PARCOURS

- 8.1** Les parcours sont de type banane avec dog-leg selon le schéma donné en annexe.
Toutes les marques sont à laisser à bâbord et seront laissées dans l'ordre :

Départ - A - B - C - A - B - C - Arrivée

La bouée de dégagement B sera placée à environ 7 longueurs de bateau, à gauche de la bouée A, au vent du parcours.

En cas de changement de parcours déplaçant la marque A, la marque B ne sera plus marque de parcours.

Le bord de près sera compris entre 0.9M et 1.4M.

- 8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

9 MARQUES

- 9.1** Les marques de parcours :

- marques de parcours A, B, C : bouées jaunes

- 9.2** Les nouvelles marques, tel que prévu dans le § 11.1 des IC :

- nouvelle marque : bouée rouge

- marque de départ : voir § 10.2 ou change pour marque de départ : marque C

- 9.3** Les marques de départ et d'arrivée :

- marque d'arrivée F : bouée bouteille de lait

10 LE DEPART

- 10.1** Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

- 10.2** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur portant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.

- 10.3** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

- 10.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

11 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

12 L'ARRIVEE

CNGJ - Vieux Port - 06220 GOLFE JUAN
Tel (33)(0)4 93 63 83 14 - Fax (33)(0)4 93 63 91 44
Email : info@cngj.fr Internet : <http://www.cngj.fr>



Vallauris Golfe Juan

Club Nautique de Golfe-Juan



PORT DE GOLFE-JUAN

CCI NICE COTE D'AZUR

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.3 des IC.

13 SYSTEME DE PENALITE

- 13.1** Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le temps limite de réclamation.

14 TEMPS LIMITES

- 14.1** Les temps limites sont les suivants :

- (a) Temps limite du premier bateau pour finir : 120 minutes.
- (b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 au bout de 60 minutes, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.

- 14.2** Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

15 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1** Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.

- 15.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

- 15.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du comité de réclamation, dont l'emplacement est au club-house du Club Nautique de Golfe-Juan, au bout de la digue du Vieux-Port.

- 15.4** Les intentions de réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).

- 15.5** Les infractions aux instructions 1.4, 11.3, 14.1, 18, 19.2, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le comité de réclamation le décide.



Club Nautique de Golfe-Juan



- 15.6** Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
 - (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16 CLASSEMENT

16.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

16.2 Le nombre courses devant être validées pour constituer une série est 3.
Le nombre maximum de course est 10.

16.3 Courses retirées

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est 4.

16.4 L'abréviation DPG pour « Discretionary Penalty Given » s'appliquera (voir § 16.5 des IC).

17 REGLES DE SECURITE

17.1 Contrôle à la sortie et au retour : **Un système de contrôle sera mis en place.**

L'émergiment sera ouvert une heure trente avant l'heure prévue du premier signal d'avertissement du jour et fermé au moment du départ et au retour, une heure trente après l'arrivée du dernier de la dernière manche du jour. Les feuilles d'émergiment seront disposées dans la salle de réception, face à la capitainerie du Vieux Port de Golfe-Juan.

L'absence d'émergiment pourra entraîner la disqualification sans instruction à la première manche du jour. L'absence d'émergiment au retour pourra entraîner la disqualification sans instruction à la dernière manche du jour.

Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.

17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

18.1 Le remplacement de concurrents doit être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

19 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

CNGJ - Vieux Port - 06220 GOLFE JUAN
Tel (33)(0)4 93 63 83 14 - Fax (33)(0)4 93 63 91 44
Email : info@cngj.fr Internet : <http://www.cngj.fr>



Club Nautique de Golfe-Juan



20 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme ou un guidon du CNGJ.

21 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

21.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course.

23 PRIX

Des coupes seront distribuées aux trois premiers de chaque classe.

Autant de titres de « Champion de Ligue de Quillard de Sport » seront décernés aux vainqueurs de chaque classe, qu'ils fussent français ou étrangers, et cela sans distinction d'appartenance à aucune Flotte ou à un club extérieur à la Ligue de Voile Côte d'Azur.

La remise des prix aura lieu le lundi 12 février, dès que possible après les grutages.

24 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

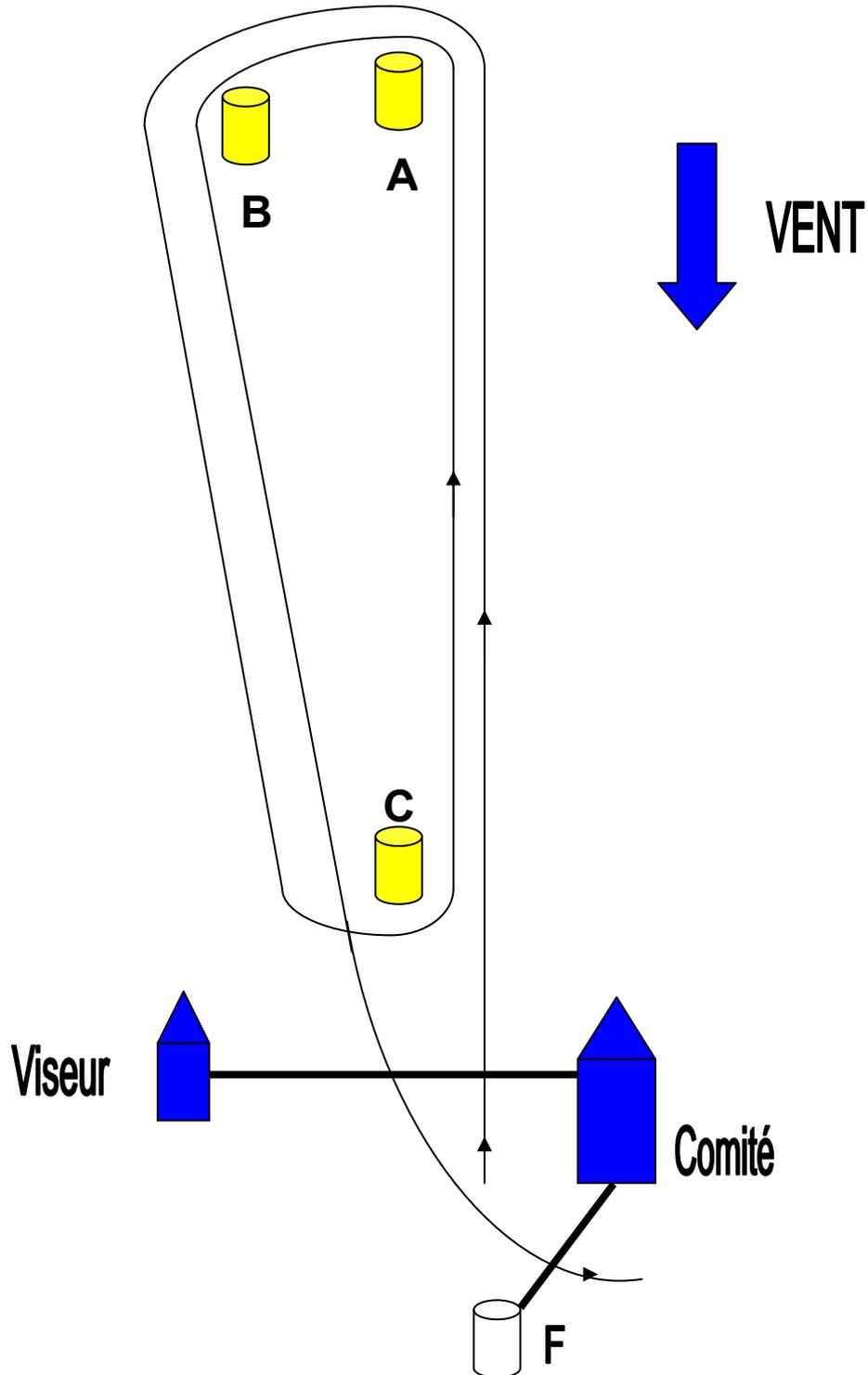


Club Nautique de Golfe-Juan



Annexe 1

PARCOURS DE TYPE BANANE



CNGJ - Vieux Port - 06220 GOLFE JUAN
Tel (33)(0)4 93 63 83 14 - Fax (33)(0)4 93 63 91 44
Email : info@cngj.fr Internet : <http://www.cngj.fr>